



COMMUNIQUE DE PRESSE

Emploi des personnes handicapées : le ministère de l'Economie, de l'industrie et de l'emploi agrée l'accord collectif des Caisses d'Epargne

(Paris, le 10 février 2009) --- Christine Lagarde, ministre de l'Economie, de l'industrie et de l'emploi, a signé le 27 janvier dernier l'arrêté d'agrément de l'accord collectif national des Caisses d'Epargne en faveur de l'emploi des personnes handicapées (parution au Journal officiel du 5 février 2009). Signé le 10 octobre dernier par la majorité des partenaires sociaux de la Branche*, cet accord réaffirme leur engagement en faveur d'une politique volontariste et durable pour l'emploi des personnes handicapées.

Ce deuxième accord, d'une durée de cinq ans, vise à assurer la progression continue du taux d'emploi des personnes handicapées dans les entreprises de la Branche Caisse d'Epargne. L'objectif est de doubler ce taux d'ici 2013.

Il doit créer les meilleures conditions pour permettre :

- de maintenir en emploi des personnes handicapées déjà présentes dans la Branche, ou celles qui le deviendraient durant leur carrière ;
- d'intégrer de nouveaux collaborateurs handicapés ;
- de contribuer activement à la formation en alternance des personnes handicapées ;
- de développer le recours aux secteurs « protégé » et « adapté ».

Dans le cadre d'un premier accord portant sur la période 2006-2008, la Caisse d'Epargne a recruté plus de 200 nouveaux travailleurs handicapés, dépassant son objectif initial de 170 embauches.

Sur la même période, 213 salariés Caisse d'Epargne ont obtenu, une reconnaissance de travailleur handicapé. Ils ont ainsi pu bénéficier d'aménagements de postes et d'aides individuelles.

Le département Handicap et Diversité du Groupe Caisse d'Epargne avec les référents handicap des Caisses d'Epargne régionales ont réalisé près de 2 000 actions en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap et de la formation des jeunes handicapés.

Fortement impliquée dans la lutte contre toutes les formes d'exclusion, la Caisse d'Epargne témoigne une nouvelle fois, par cet accord, de son engagement social historique.

* La Branche Caisse d'Epargne comprend 41 000 salariés répartis dans les Caisses d'Epargne, les communautés informatiques et les organismes communs.

Contacts Presse:

Carla Bissang - Tél : 33 (0)1 58 40 45 97
Christine Française - Tél : 33 (0)1 58 40 46 57

e-mail : presse@cnce.caisse-epargne.fr
www.groupe.caisse-epargne.com